CAHIER DES CRITÈRES
LA ROUTE BLEUE
VERSION 2026

ROUTE BLEUE

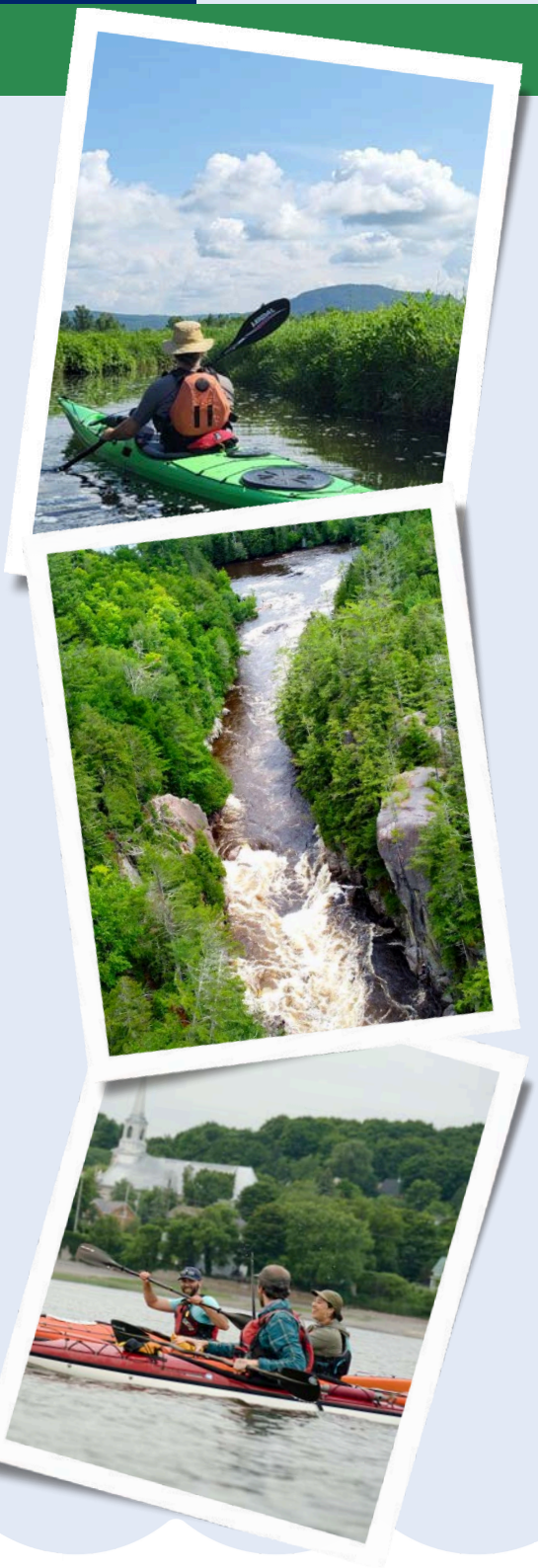

OBJECTIF DU CAHIER DES CRITÈRES

Le Cahier des critères constitue l'outil de référence pour l'évaluation des parcours pagayables souhaitant se conformer aux standards du réseau national de La route bleue, reconnu par le ministère de l'Éducation. Les mises à niveau et les recommandations qui y sont présentées visent à soutenir la mise en place de parcours sécuritaires, accessibles, éducatifs et intégrés à l'offre écotouristique environnante. En tant que réseau national, La route bleue représente un gage de sécurité et de normalisation pour les parcours pagayables au Québec.

Les critères établis favorisent également la pérennité des parcours. Pour y parvenir, un parcours de La route bleue doit être évalué, entretenu et audité régulièrement, de manière à garantir que l'information demeure à jour et que les standards soient constamment respectés. Cet encadrement contribue à assurer aux adeptes une expérience positive, tant lors de la préparation que sur l'eau.

Emmanuel Laferrière
Directeur CKQ

SOMMAIRE

LA ROUTE BLEUE **5**

TABLEAU SYNTHÈSE D'ÉVALUATION **9**

LES CRITÈRES **8**

1. ADMINISTRATIF **12**

1.1 Assurance 12

1.2 Plan d'urgence 12

1.3 Site 12

1.4 Qualité de l'eau 12

1.5 Suivi 12

2. SÉCURITÉ **13**

2.1 Météo 14

2.2 Débit, marée et courant 14

2.3 Milieu 14

2.4 Difficultés du plan d'eau 15

2.5 Durée et longueur 15

2.6 Période pagayable 15

2.7 Rapide, danger et obstacle 16

2.8 Isolement 16

3. ACCESSIBILITÉ DURABLE **17**

3.1 Accès 18

3.2 Accueil 18

3.3 Stationnement 18

3.4 Sentier d'accès et de portage 18

3.5 Mise à l'eau 19

3.6 Aire de repos 19

3.7 Installation sanitaire 20

SOMMAIRE

3.8 Campement 20
3.9 Sortie d'urgence 20
3.10 Achalandage 21
3.11 Transport collectif ou actif 21
4. ÉDUCATION 22
4.1 Attrait 23
4.2 Formation 23
4.3 Club 23
4.4 Environnement 23
4.5 Aire protégée et milieu fragile 24
4.6 Station de lavage 24
4.7 Bonne pratique 24
5. ÉCOTOURISME 25
5.1 Toursime 26
5.2 Forfaitisation 26
5.3 Service Nautique 26
5.4 Restauration et hébergement 26
ANNEXE 28

LA ROUTE BLEUE

La route bleue est une expérience écotouristique enrichissante, reconnue par le ministère de l'Éducation comme réseau national. En permettant de bonifier et de faciliter les accès aux plans d'eau, le tout dans un cadre écoresponsable, La Route bleue est un gage de sécurité et de normalisation des parcours pagayables au Québec.

Les utilisatrices et utilisateurs naviguent sur des parcours validés et dotés d'une signalisation adaptée au niveau du parcours. Des outils et une cartographie interactive en ligne vous permettent de planifier adéquatement les sorties sur l'eau.

NOS MOTIVATIONS

- Rendre les activités nautiques en plein air accessibles et sécuritaires.
- Faire redécouvrir notre patrimoine, notre héritage et notre identité.

- Redonner à la population québécoise un accès durable à leurs plans d'eau en respectant la capacité d'accueil du milieu.

- Favoriser la protection des plans d'eau aujourd'hui et pour les générations futures.
- Permettre la cohabitation structurée des différents usages.

LES ÉTAPES DU PROJET

1- CONCERTATION

- Présentation de La route bleue
- Analyse de potentiel (optionnel)
- Soumission
- Création de comités de travail
- Recherche de financement
- Acceptation de la soumission

2- CARACTÉRISATION

- Séance de collecte d'information
- Analyse préliminaire
- Rapport préliminaire
- Caractérisation terrain
- Rapport de caractérisation

3- PRODUCTION

- Réalisation des mises à niveau (en continu)
- Confirmation des données
- Signature des ententes
- Cartographie
- Panneau et fiche technique
- Plan de mesure d'urgence

4- LIVRAISON

- Envoie des produits finaux
- Intégration du parcours sur le site web de La route bleue
- Impression et installation de la signalisation par le porteur
- Lancement et promotion

5- PÉRENNISATION

- Accompagnement post-lancement
- Audit du parcours à tous les 3 ans

LES 4 AXES DE DÉVELOPPEMENT

01. SÉCURITÉ

Chaque personne est responsable d'avoir le bon équipement et les compétences nécessaires pour naviguer sur un plan d'eau. Pour ce faire, l'accès à des renseignements précis et à des installations adaptées pour les utilisateurs et utilisatrices est essentiel. C'est pourquoi La route bleue met un ensemble d'outils et de formations à la disposition de la population, en plus de s'assurer que chaque parcours proposé soit vérifié et développé selon des critères de sécurité rigoureux.

02. ACCESSIBILITÉ DURABLE

En développant des parcours pour tous les types d'embarcations et tous les niveaux d'adeptes, La route bleue s'adresse à l'ensemble des pratiquants et pratiquantes. L'accessibilité repose sur des infrastructures adéquates et sur une bonne analyse de la capacité d'accueil. La pérennisation des accès aux berges se réalise grâce à un accompagnement des milieux d'accueil dans la création et l'entretien des accès. Pour répondre aux besoins de la population québécoise, La route bleue adresse les enjeux entourant la privatisation des accès. Cette motivation guide la création de parcours pour permettre une cohabitation structurée entre les différentes personnes utilisatrices.

03. ÉDUCATION

La promotion des bonnes pratiques et la compréhension des écosystèmes visités lors de la pratique d'activités nautiques non motorisées sont des éléments primordiaux du projet. L'accès à de l'information et à de la formation de qualité, en plus de la promotion et de la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine des plans d'eau, est essentiel. La route bleue est un outil pour aider la population québécoise à connecter avec son identité et à approfondir ses connaissances sur le territoire qu'elle visite. La route bleue est engagée à respecter les écosystèmes fragiles et à sensibiliser les gens aux principes Sans Trace pour offrir des expériences agréables aux utilisatrices et utilisateurs des plans d'eau en harmonie avec la faune et la flore.

04. ECOTOURISME

La route bleue s'inscrit dans un tourisme responsable et durable : respectueux de l'environnement et en harmonie avec les communautés. En plus d'être développés en concertation avec le savoir-faire des milieux d'accueil, les parcours mettent en valeur des attraits écotouristiques de leur région, les services de guidage, de navette et de location d'embarcation. En invitant la population québécoise à redécouvrir le territoire en explorant leurs plans d'eau, La route bleue contribue à l'épanouissement d'un tourisme d'aventure québécois dynamique.

LES NIVEAUX DES PARCOURS DE LA ROUTE BLEUE

Les parcours de La route bleue sont classés selon quatre niveaux de difficulté, afin d'orienter adéquatement les utilisatrices et utilisateurs et de favoriser une pratique sécuritaire et adaptée aux compétences de chacun :

DÉBUTANT **INTERMÉDIAIRE** **AVANCÉ** **EXPERT**

Pour déterminer de façon rigoureuse le niveau de difficulté d'un parcours, il est essentiel d'analyser l'ensemble des éléments qui le composent, notamment :

- Le milieu de pratique dans lequel se déroule le parcours (eau calme, eau vive et milieu marin) ;
- La nature et la difficulté des obstacles présents, ainsi que la possibilité de les éviter ou de les contourner de manière sécuritaire ;
- Les compétences et le niveau de formation requis pour faire face aux conditions rencontrées ;
- Les types d'embarcations pouvant être utilisés de manière sécuritaire sur le parcours ;
- Le niveau d'engagement nécessaire, incluant la longueur du parcours, l'isolement, les possibilités de sortie d'urgence et les conséquences d'une urgence ou d'un incident.

L'un des principaux avantages de confier l'évaluation de votre parcours à l'équipe d'expertise technique de La route bleue réside dans l'accès à une analyse spécialisée et standardisée, réalisée par des professionnels qui parcourent le territoire québécois depuis plusieurs années. Cette expertise permet d'assurer une classification cohérente et fiable du niveau de difficulté, conforme aux standards du réseau national de pratique.

TABLEAU SYNTHÈSE D'ÉVALUATION DU NIVEAU DE DIFFICULTÉ

	DÉBUTANT		INTERMÉDIAIRE			AVANCÉ			EXPERT		
MILIEU	Eau Calme	Eau Vive	Eau Calme	Eau Vive	Marin	Eau Calme	Eau Vive	Marin	Eau Calme	Eau Vive	Marin
ZONE ET CLASSE DE RAPIDE	Zone 0-1	Eau Vive R-I et R-II	Zone 2	R-III	Zone 2	Zone 3	R-IV	Zone 3	Zone 4	R-V et +	Zone 4
COURANT	Avoir un courant faible (Moins de 1 nœud ou 2 km/h) pour les parcours aller-retour et les boucles à contre-courant.		Avoir un courant moyen (1 à 4 nœuds ou 2 à 8 km/h) pour les parcours aller-retour et les boucles à contre-courant.			Avoir un courant moyen (1 à 4 nœuds ou 2 à 8 km/h) pour les parcours aller-retour et les boucles à contre-courant.			Avoir un courant fort (plus de 4 nœuds ou 8 km/h pour les parcours aller-retour et les boucles à contre-courant.		
COMPÉTENCES MINIMALES RECOMMANDÉES	Canot Eau Calme 1 Kayak de mer 1 Kayak Eau Calme 1 Kayak Récréatif 1 Planche à Pagaie Eau Calme 1 (Sup Essentiels)	Canot Eau Vive 2 Kayak Eau Vive 2 Planche à pagaie Eau Vive 3 (SUP Rivière 1) Rivière vigile	Canot Eau Calme 2 Kayak de mer 2 Planche à pagaie Eau Calme 2 (SUP Avancé)	Canot Eau Vive 2 Kayak Eau Vive 2 Planche à pagaie Eau Vive 4 (SUP Rivière 2) TR-1	Kayak de Mer 2 Planche à pagaie Randonnée 3 (SUP Rando 1) Sécurité en Kayak de Mer	Canot Eau Calme 3 Kayak de mer 3 Planche à pagaie Eau Randonnée 3 (SUP Rando 1)	Canot Eau Vive 3 Kayak Eau Vive 3 TR-2	Kayak de Mer 3 Planche à pagaie Randonnée 4 (SUP Rando 2) Sécurité en Kayak de Mer	Canot Eau Calme 4 Kayak de mer 4	Canot Eau Vive 4 Kayak Eau Vive 4 TR-2	Kayak de Mer 4 Sécurité en Kayak de Mer
EMBARCATION ADAPTÉES	Toutes		Canot, Kayak, Planche à pagaie: récréatif	Canot, Kayak, SUP: de rivière	Canot, Kayak, SUP: semi-récréatif	Kayak de mer Canot d'eau calme spécialisé SUP touring	Kayak de rivière Canot de rivière SUP de rivière	Kayak de mer SUP touring	Kayak de mer Canot d'eau calme spécialisé SUP touring	Kayak de rivière Canot de rivière	Kayak de mer

ISOLEMENT

Informer les utilisatrices et les utilisateurs du degré d'isolement sur les parcours qui se détermine en fonction de trois critères qui sont l'éloignement physique (qui comprend la présence de sorties d'urgence, une route d'évacuation, des aires de repos, un accueil, un abri, un poste de patrouille, etc.), la couverture cellulaire et le temps de prise en charge médicale :

- Les parcours ayant un degré d'isolement faible ont :
  - Un éloignement physique restreint;
  - Une couverture cellulaire complète;
  - Un temps de prise en charge médicale de moins de 60 minutes.
- Les parcours ayant un degré d'isolement moyen ont :
  - Un éloignement physique modéré;
  - Une couverture cellulaire variable;
  - Un temps de prise en charge médicale de 1 à 5 heures.
- Les parcours ayant un degré d'isolement élevé ont :
  - Un éloignement physique significatif;
  - Une couverture cellulaire inexistante;
  - Un temps de prise en charge médicale de plus de 5 heures.

LES CRITÈRES

LES CRITÈRES

LES MISES À NIVEAU ET RECOMMANDATION

Les **MISES À NIVEAU** identifiées dans le Cahier des critères correspondent aux actions obligatoires à mettre en place afin qu'un parcours puisse être officiellement reconnu comme parcours de La route bleue sur votre territoire. Elles portent principalement sur les enjeux de sécurité et d'accessibilité durable, tout en intégrant des éléments essentiels liés à l'éducation des utilisatrices et utilisateurs, notamment en ce qui a trait aux bonnes pratiques à adopter lors de la pratique d'activités nautiques. L'ensemble des mises à niveau est clairement identifié dans le document à l'aide de zones de texte de couleur orange, permettant de les repérer rapidement et d'en faciliter la mise en œuvre.

Les **RECOMMANDATIONS** correspondent à des suggestions d'amélioration formulées par l'équipe de La route bleue dans le but de bonifier la qualité et l'expérience globale de votre parcours.

Présentes à travers l'ensemble des axes d'analyse du Cahier des critères, elles visent à renforcer la sécurité, à améliorer l'accessibilité, ainsi qu'à optimiser la mise en valeur des attraits de votre région et l'intégration du parcours à l'offre écotouristique locale.

Toutes les recommandations sont clairement identifiées dans le document à l'aide de zones de texte de couleur bleue, facilitant leur repérage et leur prise en compte lors de la planification des améliorations.

LES CRITÈRES

1 . ADMINISTRATIF

1.1 ASSURANCE

- **1.1.1 :** Assurance responsabilité civile avec une couverture d'au moins 2M$ ou une autoassurance.
- **1.1.2 :** Assurance pour administrateur·rice·s et dirigeant·e·s.

1.2 PLAN D'URGENCE

- **1.2.1 :** Intégrer le plan de mesures d'urgence de La route bleue au plan de mesures d'urgence régional, en collaboration avec les intervenantes et intervenants responsables de la sécurité sur le territoire.

1.3 ACCÈS

- **1.3.1 :** Les infrastructures d'accès associés au parcours doivent faire l'objet d'une entente signée.
- **1.3.2 :** Disposer d'une cartographie statique et interactive incluant l'identification des obstacles et des dangers présents sur le parcours.
- **1.3.3** : Les parcours doivent accepter l'utilisation d'embarcations personnelles.

1.4 QUALITÉ DE L'EAU

- **1.4.1 :** Fournir une analyse sur la qualité de l'eau de votre secteur, afin de déterminer la probabilité de dépasser le seuil recommandé par la santé publique (1000 UCF/100 ml).
- **1.4.2 :** Communiquer les résultats des analyses de la qualité de l'eau aux usagères et usagers de manière régulière et accessible.

1.5 SUIVI

- **1.5.1 :** Respecter les critères d'évaluation applicables à chacun des parcours sous leur responsabilité;
- **1.5.2 :** Réaliser un audit de suivi des parcours doit être réalisés tous les trois (3) ans.
- **1.5.3 :** Réaliser un suivi sur la qualité de l'eau annuellement.

LES CRITÈRES

2 . SÉCURITÉ

L'axe de la sécurité vise à assurer une pratique des activités nautiques à pagaie sécuritaire, adaptée au niveau des parcours et aux conditions du milieu. Il encadre l'identification des dangers et des obstacles, la gestion des sorties d'urgence, l'analyse des facteurs environnementaux (météo, vent, débit, courant, marée), ainsi que la prise en compte de l'isolement des parcours et de la capacité d'intervention en cas d'urgence.

L'axe s'inscrit dans une approche préventive visant à réduire les risques, à soutenir l'autonomie et la préparation des usagères et des usagers, et à assurer une adéquation entre les caractéristiques des parcours et les compétences requises. Il met également l'accent sur l'accès à une information claire, à jour et diffusée par les outils officiels de La route bleue, afin de soutenir la prise de décision et de favoriser une planification rigoureuse et responsable des sorties.

LES CRITÈRES

2.1 MÉTÉO

2.1.1 : Assurer l'accessibilité en temps réel des conditions météorologiques locales.

2.1.2 : Informer sur les impacts de la température de l'eau sur les risques d'hypothermie et de chocs thermiques.

2.1.3 : Informer sur l'impact des facteurs environnementaux à prendre en considération lors de l'organisation d'une sortie sur un parcours pagayable.

2.1.4 : Informer sur la vitesse maximale recommandée selon le niveau de compétence :

- Débutant : vents légers (moins de 12 nœuds ou 20 km/h)
- Intermédiaire et avancé : vents modérés (12 à 19 nœuds ou 20 à 35 km/h)
- Expert : vents forts (20 à 33 nœuds ou 35 à 60 km/h)

2.2 DÉBIT, MARÉE ET COURANT

2.2.1 : Assurer l'accessibilité en temps réel des données de la station hydrométrique et/ou marégraphique à utiliser.

2.2.2 : Si aucune station hydrométrique n'est disponible pour le parcours, ajouter un avertissement sur la fiche technique de votre parcours.

2.2.3 : Présenter l'impact de la marée sur la mise à l'eau et sur la navigation.

2.2.4 : Respecter les vitesses de courant maximum pour les parcours en aller-retour ou en boucle selon le niveau de difficulté du parcours :

- Débutant : courant faible (moins de 1 nœud ou 2 km/h)
- Intermédiaire et avancé : courant moyen (1 à 4 nœuds ou 2 à 8 km/h)
- Expert : courant fort (plus de 4 nœuds ou 8 km/h)

2.2.5 : Évaluer le parcours à différents débits et/ou marée afin de déterminer les conditions de navigation et les seuils favorables à la pratique pagayable.

2.3 MILIEU

2.3.1 : Identifier le type de milieu dans lequel s'inscrit le parcours (eau calme, eau vive, milieu marin).

LES CRITÈRES

2.4 DIFFICULTÉS DU PLAN D'EAU

2.4.1 : Classer le parcours selon la zone ou la classe de rapide de difficulté du plan d'eau :

- Débutant : Zone 0-1 - Classe de rapide EV-RI-II
- Intermédiaire : Zone II - Classe de rapide RIII
- Avancé : Zone III - Classe de rapide RIV
- Expert : Zone IV - Classe de rapide RV

2.5 DURÉE ET LONGUEUR

2.5.1 : Informer sur la durée moyenne du parcours proposé selon le niveau de difficulté et l'embarcation.

2.5.2 : Informer sur les autres facteurs à prendre en compte pour calculer sa vitesse de déplacement.

2.5.3 : S'assurer que les distances entre les points d'accès et les points de service sont adaptées au niveau de difficulté du parcours :

- Débutant : 15 km
- Intermédiaire : 25 km
- Avancé : 40 km
- Expert : 60 km

2.6 PÉRIODE PAGAYABLE

2.6.1 : Suggérer une période pagayable adaptée au niveau de difficulté du parcours :

- Débutant : Mi-Juin à la mi-octobre
- Intermédiaire : Mai à octobre
- Avancé : Avril à décembre
- Expert : À l'année

LES CRITÈRES

2.7 RAPIDE, OBSTACLE ET DANGER

- **2.7.1 :** Identifier et informer sur tous les dangers et obstacles présents sur le parcours.
- **2.7.2 :** Identifier et informer sur l'ensemble des rapides, seuils, chutes et cascades présents sur le parcours.
- **2.7.3 :** Expliquer les bonnes pratiques à adopter à proximité des dangers et des obstacles, donc les rapides, présents sur le parcours.
- **2.7.4 :** Adapter et améliorer la signalisation à proximité des dangers et des obstacles présents sur le parcours, en fonction de leur nature et de leur niveau de risque.

2.8 ISOLEMENT

- **2.9.2 :** Informer sur le degré d'isolement sur les parcours en fonction des critères d'éloignement physique, de la couverture cellulaire et du temps de prise en charge médicale.
- **2.9.3 :** Recommander l'utilisation d'une radio VHF en milieu marin.
- **2.9.4 :** Recommander l'utilisation d'outils de communication satellitaire lorsque les parcours se situent dans des secteurs où la couverture cellulaire est variable ou inexistante;
- **2.9.5 :** Précisez les connaissances de base, les exigences en matière de sécurité et les habiletés requises pour naviguer sur un parcours présentant un degré d'isolement élevé.

LES CRITÈRES

3 . ACCESSIBILITÉ DURABLE

L'axe de l'accessibilité durable vise à assurer des conditions d'accès sécuritaires et fonctionnelles aux parcours de La route bleue, tout en tenant compte des capacités d'accueil des sites, des enjeux environnementaux et des réalités territoriales. Il met l'accent sur la qualité et la cohérence des infrastructures d'accès (mises à l'eau, stationnements, sentiers, aires de repos et campements), sur la gestion de l'achalandage et de la cohabitation des usages, ainsi que sur l'intégration de principes d'accessibilité universelle et de mobilité durable.

L'axe s'inscrit également dans une approche de planification et de gestion durable des parcours, en favorisant l'adaptation des aménagements aux niveaux de difficulté, aux profils des usagères et des usagers et aux contraintes logistiques des sites. Il vise enfin à faciliter la planification des sorties par une information claire, structurée et diffusée adéquatement, afin d'offrir une expérience de navigation inclusive et fluide.

LES CRITÈRES

3.1 SITE ACCÈS

3.1.1 : Maintenir une présence à jour des sites d'accès sur Google Maps afin d'en assurer la visibilité publique.

3.2.2 : Utiliser Google Business pour diffuser des informations complémentaires sur les sites d'accès (horaires, coordonnées, photos, avis).

3.2.3 : Assurer la présence d'un bon affichage visible indiquant les sites d'accès.

3.2 ACCUEIL

3.2.1 : Disposer d'un centre d'accueil doté d'une équipe formée au début de chaque saison sur les parcours du territoire, leurs caractéristiques et leurs niveaux de difficulté, ainsi que sur les bonnes pratiques à transmettre aux utilisatrices et aux utilisateurs avant leur départ.

3.3 STATIONNEMENT

3.3.1 : Offrir des espaces de stationnement conformes aux normes municipales applicables aux sites d'accès. Prévoir un stationnement principal offrant un minimum de quatre (4) places, avec une capacité recommandée de dix (10) places ou plus.

3.3.2 : Avoir une aire de déchargement définie et sécuritaire (stationnement 15 minutes).

3.3.3 : Le stationnement en bordure de route est permis, mais il ne doit pas être considéré comme une aire de déchargement définie et sécuritaire.

3.3.4 : Prévoir des stationnements secondaires situés à une distance raisonnable de marche, soit à environ 300 m de l'aire de déchargement.

3.4 SENTIER D'ACCÈS ET DE PORTAGE

3.4.1 : Pour les parcours débutant et intermédiaire : respecter les normes d'aménagement des sentiers établies par Rando Québec, dans une approche conforme aux bonnes pratiques environnementales, notamment :

- Dégagement de 2 m de large par 3 m de haut.
- Présence d'une aire de marche minéralisée, sans obstacle et stable.
- Aménagement requis pour les pentes de plus de 15 %.

3.4.2 : Pour les parcours avancé et expert : respecter les normes d'aménagement des sentiers établies par Rando Québec, dans une approche conforme aux bonnes pratiques environnementales.

3.4.4 : Avoir des sentiers d'accès d'environ 200 m.

LES CRITÈRES

3.5 MISE À L'EAU

3.5.1 : Lorsque des quais sont présents, procéder à leur installation conformément aux normes provinciales applicables.

3.5.2 : Mettre en place des aménagements permettant d'offrir une surface aussi stable et sécuritaire que possible pour l'embarquement et le débarquement des usagers et usagères. Certaines contraintes propres au milieu naturel peuvent toutefois être difficiles à éliminer complètement, notamment :

- les surfaces potentiellement glissantes et non fermes
- les variations saisonnières ou du niveau d'eau
- les accès plus difficiles à marée basse
- la présence de courant à proximité de la mise à l'eau

Ces éléments doivent être documentés dans la fiche du parcours et intégrés aux avertissements lorsque les aménagements en place ne permettent pas d'en réduire adéquatement les impacts ou les risques pour les pagayeurs et pagayeuses.

3.5.3 : Installer le panneau d'accueil de La route bleue à chacune des mises à l'eau principales du parcours.

3.5.4 : Installer un panneau d'accueil de La route bleue à chacune des mises à l'eau secondaires.

3.5.5 : Installer une signalisation visible à partir de l'eau à chacune des mises à l'eau du parcours.

3.5.6 : Prévoir une section de la mise à l'eau exclusivement réservée aux embarcations non motorisées; à défaut, mettre en place des mesures de cohabitation sécuritaire avec les autres usagers.

3.6 AIRE DE REPOS

3.6.1 : S'assurer que les mises à l'eau et les sentiers d'accès aux aires de repos sont conformes au niveau de difficulté du parcours.

3.6.2 : Aménager des aires de repos officielles à intervalles d'environ 10 km le long du parcours.

3.6.3 : Installer une signalisation visible depuis l'eau permettant d'identifier les aires de repos intégrées au parcours.

3.6.4 : Selon l'espace disponible et les contraintes logistiques du site, ajouter des infrastructures aux aires de repos, telles que des tables à pique-nique, des bancs, des abris, un accès à l'eau potable, des poubelles et des toilettes.

LES CRITÈRES

3.7 INSTALLATION SANITAIRE

3.7.1 : Informer des installations sanitaires disponibles sur le parcours et, en leur absence, les sensibiliser aux pratiques d'hygiène recommandées en milieu naturel selon les 7 principes sans trace.

3.8 CAMPEMENT

3.8.1 : S'assurer que les mises à l'eau et les sentiers d'accès des campements sont conformes au niveau de difficulté du parcours.

3.8.2 : Prévoir une signalisation adéquate aux campements permettant d'identifier les campements intégrés au parcours.

3.8.3 : Aménager des campements à intervalles d'environ 10 km pour les parcours multijours.

3.8.4 : Prioriser l'implantation des campements sur des surfaces durables, stables et clairement délimitées.

3.8.5 : Prévoir des installations sanitaires adaptées aux milieux à proximité des sites de campement.

3.8.6 : Disposer de sites de feux bien définis et aménagés selon les 7 principes sans traces.

3.9 SORTIE D'URGENCE

3.9.1 : Ajouter les sorties d'urgence sélectionnées au plan d'urgence régional et le transmettre aux services d'urgences.

3.9.2 : Prévoir une sortie d'urgence à intervalles maximaux de 10 km le long du parcours.

3.9.3 : Munir chaque sortie d'urgence de balises d'urgence clairement identifiée.

LES CRITÈRES

3.10 ACHALANDAGE

3.10.1 : Analyser et gérer annuellement l'achalandage des infrastructures d'accès (stationnements, installations sanitaires, gestion des matières résiduelles, etc.) afin de prévenir les conflits d'usages.

3.11.2 : Évaluer l'achalandage sur le plan d'eau et mettre en place une stratégie qui permet une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs et utilisatrices des plans d'eau.

3.11 TRANSPORT COLLECTIF OU ACTIF

3.11.1 : Offrir un service de transport collectif ou actif permettant d'accéder aux parcours ou d'assurer la navette entre les différents sites d'accès pour les parcours linéaires, afin de faciliter la logistique des déplacements, de réduire les besoins de stationnement.

LES CRITÈRES

4 . ÉDUCATION

L'axe de l'éducation vise à favoriser une pratique sécuritaire, responsable et respectueuse des milieux naturels en soutenant la sensibilisation, la formation et la transmission de bonnes pratiques auprès des usagères et des usagers de La route bleue. Il met l'accent sur l'accès à des formations reconnues, la collaboration avec les clubs de plein air et les organismes du milieu, ainsi que la mise en valeur des attraits naturels, culturels et patrimoniaux des parcours.

L'axe encadre également la protection des milieux sensibles et des aires protégées, la prévention des impacts environnementaux, notamment par l'accès à des stations de lavage pour les embarcations, et la diffusion d'une information claire et structurée par les outils officiels de La route bleue afin de soutenir la prise de décision et d'encourager l'adoption de comportements responsables.

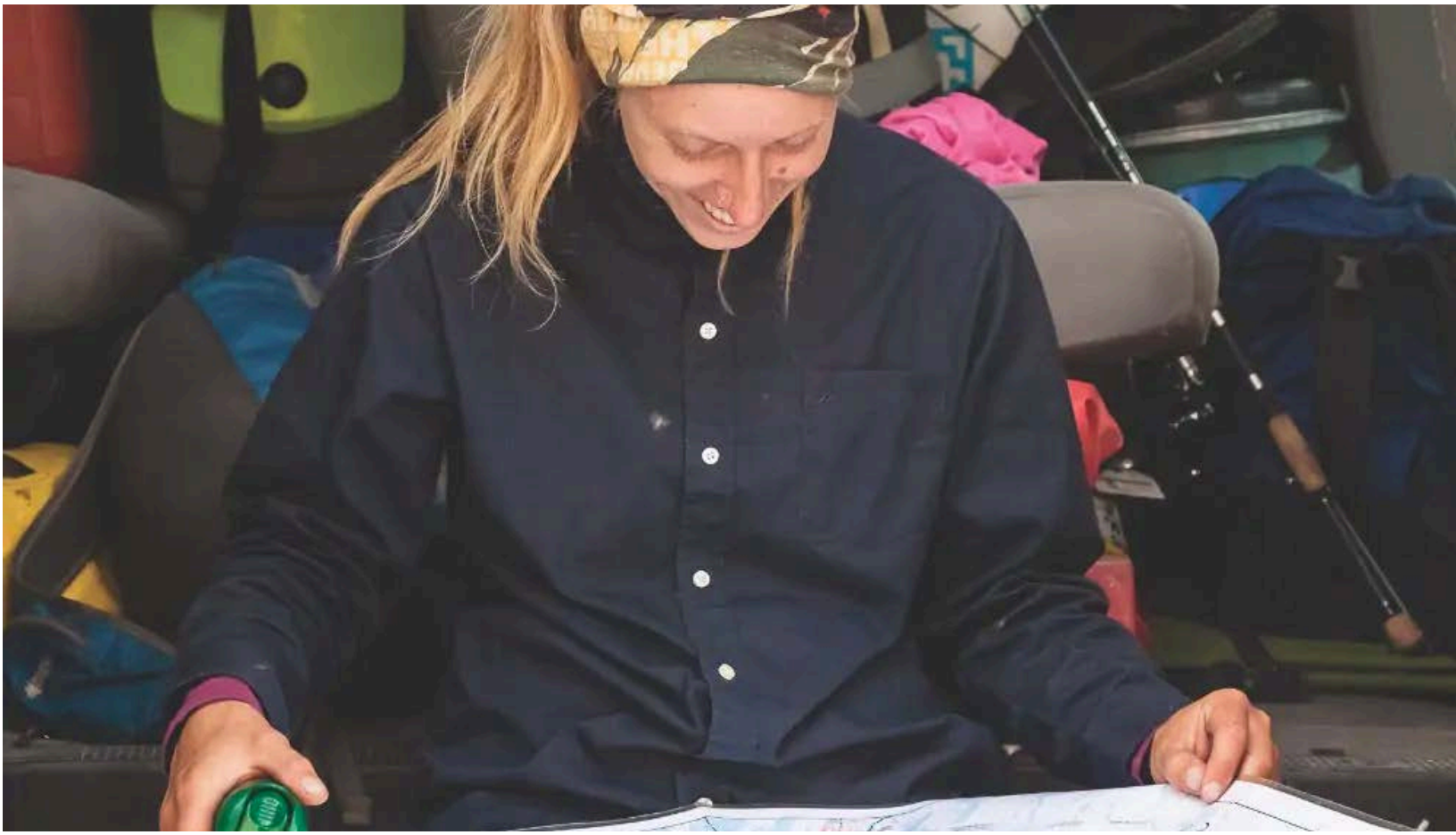

LES CRITÈRES

4.1 ATTRAIT

4.1.1 : Ajouter des panneaux d'interprétation, un audioguide ou des activités ponctuelles d'interprétation afin de mettre en valeur les attraits du parcours, qu'ils soient fauniques, floristiques, géologiques, historiques ou patrimoniaux. Ces outils visent à enrichir l'expérience, à favoriser la compréhension du milieu et à promouvoir des comportements respectueux de l'environnement et du patrimoine local.

4.2 FORMATION

4.2.1 : Offrir, de manière permanente ou ponctuelle, des formations liées aux activités nautiques pratiquées sur le parcours, adaptées au milieu et aux conditions propres au territoire. S'appuyer sur l'offre de formation reconnue, notamment celle de Canot Kayak Québec et d'Eau Vive Québec, afin d'assurer la qualité et la pertinence des contenus proposés;

4.2.2 : Offrir des formations de Sans Trace Canada sur les sites d'accès du parcours afin de sensibiliser à la protection des milieux naturels et à la réduction des impacts environnementaux.

4.3 CLUB

4.3.1 : Collaborer avec les clubs de plein air fédérés afin de dynamiser le parcours et de favoriser son appréciation par les utilisatrices et utilisateurs du secteur. La liste des clubs membres de Canot Kayak Québec et d'Eau Vive Québec est disponible sur leurs sites web respectifs.

4.4 ENVIRONNEMENT

4.4.1 : Travailler en collaboration avec l'organisme de bassin versant (OBV), la zone d'intervention prioritaire (ZIP) de votre région ou tout autre organisme environnemental pertinent, afin de limiter les impacts environnementaux liés à la présence d'un parcours nautique.

4.4.2 : Réaliser une évaluation environnementale avant la mise en place du parcours, puis procéder à une réévaluation tous les trois (3) ans, conjointement avec l'audit d'évaluation.

LES CRITÈRES

4.5 AIRE PROTÉGÉE ET MILIEU FRAGILE

- **4.5.1 :** Identifier les zones d'aires protégées sur la cartographie des parcours.
- **4.5.2 :** Fournir des informations expliquant les restrictions associées à ces zones.

4.6 STATION DE LAVAGE

- **4.6.1 :** Assurer l'accès à une station de lavage pour les embarcations et informer les utilisateurs de la marche à suivre.

LES CRITÈRES

5. ÉCOTOURISME

La route bleue s'inscrit dans un tourisme responsable et durable, respectueux de l'environnement et en harmonie avec les communautés locales. Développés en concertation avec les milieux d'accueil et leur savoir-faire, les parcours visent à mettre en valeur les attraits naturels, culturels et écotouristiques propres à chaque région.

Ils soutiennent également l'essor d'une offre récréotouristique structurée en favorisant les services de guidage, de navette, de location d'embarcations et autres initiatives locales. En invitant la population québécoise à redécouvrir leur territoire par l'exploration de ses plans d'eau, La route bleue contribue à l'émergence d'un tourisme d'aventure dynamique, accessible et ancré dans une démarche de mise en valeur et de protection des milieux naturels.

LES CRITÈRES

5.1 TOURISME

5.1.1 : Mettre à jour annuellement la fiche de vos parcours de La route bleue dans la base de données du Système d'information touristique (SIT).

5.1.2 : Intégrer le parcours de La route bleue à l'offre touristique et de loisir municipal.

5.1.3 : Diffuser des informations touristiques propres à la région, notamment les attraits historiques et patrimoniaux, les expériences gourmandes, les cœurs villageois, les activités offertes, les options d'hébergement et de restauration, les circuits touristiques ainsi que les propositions en arts et culture.

5.1.4 : Renforcer les liens avec la communauté autochtone de la région afin de contribuer au développement et à la mise en valeur d'une offre touristique autochtone.

5.2 FORFAITISATION

5.2.1 : Inclure les parcours de La route bleue dans l'offre de forfaits touristiques de la région.

5.3 SERVICE NAUTIQUE

5.3.1 : Développer une offre de location d'embarcations à proximité des parcours.

5.3.2 : Développer une offre de services guidés, réguliers ou ponctuels, respectant les normes des guides de pratique et d'encadrement, émis par les fédérations de plein air.

5.3.3 : Développer un service de navette pour les parcours linéaires.

CONCLUSION

L'évaluation d'un parcours constitue une démarche rigoureuse essentielle à l'uniformisation des pratiques et au respect des exigences de qualité et de sécurité propres au réseau de La route bleue. La collaboration avec notre équipe permet de développer des parcours conformes aux plus hauts standards, tout en assurant aux utilisatrices et utilisateurs une expérience à la fois sécuritaire, cohérente et enrichissante.

La route bleue offre un accompagnement complet tout au long du processus de développement et de reconnaissance des parcours, notamment par :

- l'accès à l'expertise technique des fédérations de plein air reconnues par le gouvernement du Québec;
- le soutien d'une personne ressource attitrée à votre région;
- l'appui d'une équipe de géomatique et de cartographie assurant une représentation précise et fiable des parcours;
- l'accompagnement dans la préparation des ententes et l'intégration du parcours au plan d'urgence régional.

Afin d'assurer le maintien des standards et de soutenir l'amélioration continue des parcours, un audit d'évaluation rigoureux est également réalisé tous les trois ans.

L'équipe de La route bleue demeure disponible pour répondre à vos questions et vous accompagner dans le développement de parcours pagayables de qualité. En joignant le réseau de La route bleue, vous contribuez à la mise en valeur de votre territoire et à l'offre d'expériences de plein air sécuritaires, structurées et reconnues à l'échelle du Québec.

Communiquez avec nous pour amorcer ou concrétiser votre projet!

ANNEXE

LES NIVEAUX DE PAGAYEURS

Pour la création et la réussite d'un parcours, il est primordial de cibler une clientèle type. Celle-ci devrait toujours être choisie en fonction du milieu de pratique, des services offerts et de l'accessibilité des services d'urgence. Le niveau des parcours développés doit être en adéquation avec le niveau de pagayeuses et pagayeurs que le milieu attire.

DÉBUTANT

Pagayeurs et pagayeuses souvent néophytes ou avec des formations de base ayant une connaissance limitée des risques reliés à l'activité et au milieu de pratique. Les débutantes et débutants peuvent naviguer de façon sécuritaire sur des plans d'eau simples où les dangers sont limités. Ils et elles possèdent généralement un équipement de base.

INTERMÉDIAIRE

Pagayeurs et pagayeuses ayant une certaine expérience et des formations leur permettant d'intégrer dans leur pratique les éléments de sécurité reliés à l'activité. De manière générale, les pagayeurs et pagayeuses intermédiaires savent identifier les risques et les éviter.

AVANCÉ

Pagayeurs et pagayeuses avec des connaissances élargies du milieu, une pratique régulière et des formations en adéquation avec le milieu de pratique. Ils et elles savent identifier et éviter les risques. Les pagayeurs et pagayeuses sont capables de manœuvrer dans des conditions exigeantes dans une mesure relativement limitée.

EXPERT

Pagayeurs et pagayeuses avec une compréhension et une lecture fines des éléments dynamiques pouvant influencer la pratique de l'activité dans le milieu visé. Ils et elles possèdent des compétences de haut niveau leur permettant des manœuvres difficiles dans des conditions exigeantes. L'entraînement et la formation pour l'activité sont intégrés dans leur pratique.

LES TYPES DE MILIEUX

Le milieu de pratique est le premier élément observé dans l'évaluation d'un parcours pagayable. Son évaluation est très importante pour attribuer le bon niveau de difficulté du parcours. Il est à noter que l'environnement nautique est dynamique (facteurs environnementaux, distance, etc.) et que le niveau de difficulté d'un parcours peut varier en fonction de ces facteurs.

EAU CALME

Plans d'eau douce fermés ou à courant faible (lacs, réservoirs, rivières sans rapides), caractérisés par des conditions généralement prévisibles. Malgré leur apparente tranquillité, ces milieux peuvent devenir exigeants en raison de facteurs tels que le vent, l'étendue du plan d'eau, la distance entre les rives et les points de sortie, ainsi que les conditions météorologiques et saisonnières.

EAU VIVE

Rivières à courant soutenu et continu, caractérisées par la présence de rapides de niveaux variés, généralement impossibles à parcourir en aller-retour. Ce milieu exige des compétences techniques spécifiques, une capacité de lecture de rivière et une adaptation constante aux variations de débit et aux conditions hydrologiques.

MARIN

Plans d'eau influencés par les marées, incluant les zones côtières, les estuaires et les secteurs du fleuve Saint-Laurent à partir de Trois-Rivières. Ce milieu se distingue par des conditions de navigation changeantes, la présence de courants de marée et une température de l'eau généralement froide, nécessitant des compétences, une planification et un équipement adaptés.

LES ZONES DE DIFFICULTÉS

ZONE 0

Description : Petite zone de pratique délimitée qui est surveillée par une personne externe à l'activité. **Niveau de difficulté :** Novice. **Isolement :** Zone en milieu urbain ou péri-urbain ayant un protocole de fonctionnement avec les services préhospitaliers d'urgence locaux. **Accès à la berge :** L'embarquement et le débarquement sont facilement accessibles. **Navigation :** Pas besoin de naviguer ou de se repérer pour évoluer dans cette zone. **Environnement :** Eaux calmes protégées avec un effet de vent limité, peu ou pas de courant.

ZONE 1

Description : Petit lac ou cours d'eau à faible débit. **Niveau de difficulté :** Débutant. **Isolement :** Nombreuses possibilités pour trouver refuge, il est aisé de fournir de l'aide à partir de la terre. **Accès à la berge :** L'embarquement et le débarquement sont facilement accessibles **Navigation :** Le relief ou la configuration du terrain ne comportent pas d'obstacles qui pourraient entraver la capacité à se repérer ou à s'orienter. **Environnement :** Le vent et l'état de la mer sont de calmes à ondulés. Le courant varie de faible à modéré, jusqu'à 2 nœuds. Il y a peu ou pas de vent (sous les 4 nœuds) et la visibilité est excellente. Environnement abrité, il y a peu d'étendues exposées au vent, minimisant les difficultés potentielles. La température de l'eau est acceptable, généralement supérieure à 18°C au plus fort de l'été.

LES ZONES DE DIFFICULTÉS

ZONE 2

Description : Littoral, grand lac ou réservoir modérément exposé avec de fréquentes opportunités de débarquements faciles et de courtes traversées. **Niveau de difficulté :** Intermédiaire. **Isolement :** Il peut y avoir des rafales de vent. La rive est moyennement exposée au vent, mais offre plusieurs options pour se protéger : îles, baies, ports. La zone est relativement habitée, mais l'assistance disponible peut varier en termes de qualité. Les moyens de communication autres que la VHF (comme les téléphones cellulaires) sont moins fiables. **Accès à la berge :** Il est généralement facile de trouver des endroits pour accoster, avec de nombreux sites accessibles. **Navigation :** Navigation maritime de plaisance. La présence d'îles et baies peut rendre l'orientation difficile. **Environnement :** Les vents dominants sont généralement constants, mais légers (moins de 12 nœuds), mais peuvent connaître des rafales potentiellement modérées. Les courants sont faibles à moyen, inférieurs à 3 nœuds, et la houle présente des vagues déferlantes de moins de 1 mètre. Les effets de marée sont généralement inférieurs à 1,5 mètre. Les plages peuvent avoir de petites vagues déferlantes. En ce qui concerne la température de l'eau, elle est généralement fraîche, variant en moyenne entre 12 et 18°C.

LES ZONES DE DIFFICULTÉS

ZONE 3

Description : Plan d'eau exposé où l'on trouve des passages plus exigeants. On peut y rencontrer une combinaison d'éléments tels que des courants forts, des vents soutenus, une houle significative ou une mer agitée. **Niveau de difficulté :** Avancé. **Isolement :** Il y a peu de zones pour se mettre à l'abri dans cette région. Les courants marins sont rendus complexes par l'influence des marées. La mer est agitée, avec des vagues, des zones de clapotis, des embruns et des déferlantes. La région côtière est peu habitée, ce qui peut occasionner des délais en cas d'urgence, même si les communications radio VHF fonctionnent correctement. On peut y retrouver une circulation maritime de plaisance significative ou une présence importante de trafic maritime commercial. **Accès à la berge :** Les possibilités d'accostage sont généralement suffisantes, mais peuvent parfois être difficiles. Les plages peuvent présenter des vagues déferlantes jusqu'à 1 mètre. **Navigation :** Les conditions de la mer, combinées aux défis géographiques, complexifient davantage la navigation. **Environnement :** Vent modéré (sous les 19 nœuds), possibilité de rafales potentiellement fortes. Des changements brusques de température peuvent survenir. Les courants sont moyens à importants (≥ 3 nœuds). La marée atteint environ 1 mètre. La mer peut être agitée, avec des vagues, des zones de clapotis, des embruns et des déferlantes. La température de l'eau se situe généralement entre 8 et 12°C en moyenne, ce qui la rend très froide en permanence. Cette température pose un risque pour la survie en cas de chute à l'eau.

ZONE 4

Description : Région isolée et soumise à un climat sévère. **Niveau de difficulté :** Expert. **Isolement :** Les secours extérieurs immédiats sont presque inexistants dans cette région. Elle est inhabitée, avec peu ou pas de présence humaine. Les communications par satellite sont les seules fiables. La circulation maritime est rare. **Accès à la berge :** L'accostage est extrêmement limité en raison d'une côte accidentée, difficilement accessible et caractérisée par la présence de falaises. Plages exposées avec des déferlantes de plus de 1 mètre. Les occasions de débarquement sont rares et parfois difficiles, ce qui représente des défis considérables pour la sécurité individuelle et la gestion de groupe. **Navigation :** Les conditions maritimes difficiles, l'isolement et les défis géographiques rendent la prise de décision et la navigation extrêmement complexes. **Environnement :** Prévoir le pire comme condition météo. Mer tumultueuse avec des courants importants. Zone propice à des vents très puissants générant des vagues importantes et obligeant à surfer pour les accostages ou les mises à l'eau. Courants de plus de 4 nœuds, clapot, vagues stationnaires, etc. La température de l'eau peut chuter en dessous de 5°C, constituant un risque majeur, surtout en présence potentielle d'icebergs ou de glace flottante.

LA CLASSIFICATION DES RAPIDES

Au Québec, la difficulté des rapides est classée selon *l'Échelle internationale de la classification des rapides*. Ce système de cotation attribue des classes numérotées de I à VI pour caractériser le relief du rapide, la complexité de navigation et la sécurité.

Ce système n'est pas exact et laisse une grande place à l'interprétation. Les rapides ne rentrent pas toujours facilement dans une catégorie, et les interprétations régionales ou individuelles peuvent provoquer des malentendus. En somme, il ne peut pas se substituer aux conseils d'un guide expérimenté ou aux descriptions précises données par une personne ayant une réelle expérience de cette section.

Pour les pagayeurs qui s'aventurent sur des portions difficiles dans des zones inconnues, il est crucial d'adopter une approche prudente jusqu'à ce qu'ils aient une idée de la manière dont les niveaux de difficulté sont compris localement. La complexité d'une rivière peut varier chaque année en raison de fluctuations du niveau de l'eau, de chutes d'arbres, d'inondations récentes, de mouvements géologiques ou de mauvaises conditions météorologiques. L'attribution d'une cotation aux rapides ne diminue en aucun cas la nécessité de rester vigilant sur l'eau.

À mesure que la difficulté des rapides augmente, les risques pour les pagayeurs qui pourraient se retrouver à nager deviennent plus sérieux. Avec des rapides de plus en plus longs et continus, le défi s'accroît également. Il est crucial de faire la distinction entre affronter occasionnellement un rapide de niveau IV lors d'un passage précis et affronter une série entière de rapides de cette catégorie sur une section. Il faut prévoir une marge de sécurité supplémentaire entre les compétences et les cotations lorsque l'eau est froide ou si la rivière elle-même est éloignée et inaccessible.

LA CLASSIFICATION DES RAPIDES

R-I

Relief du rapide : Courant apparent, peu turbulent, avec des ondulations et de petites vagues. **Navigation :** Se négocie très facilement et les courants sont légers à modérés. Les rares obstacles sont repérables à l'avance, simples et facilement évitables. Le meilleur passage est large et évident, tout comme les endroits où s'arrêter. **Sécurité :** Le risque pour le nageur est faible et l'autosauvetage est facile. **Autres :** À l'exception de la classe V qui fonctionne en décimal, on utilise le « - » ou le « + » pour identifier les extrémités inférieures et supérieures à l'intérieur d'une classe.

R-II

Relief du rapide : Rapides simples avec des passages larges, clairs et dégagés qui sont évidents. **Navigation :** Des manœuvres occasionnelles peuvent être nécessaires, mais les obstacles, roches et petites vagues, seuils et rouleaux sont petits et facilement évitables, même s'ils sont présents dans le courant principal. Les contre-courants sont faciles à identifier depuis l'amont et permettent un bon positionnement pour les parties suivantes du rapide. **Sécurité :** L'autosauvetage et la récupération sont faciles et l'assistance de groupe, bien qu'utile, est rarement nécessaire. **Autres :** À l'exception de la classe V qui fonctionne en décimal, on utilise le « - » ou le « + » pour identifier les extrémités inférieures et supérieures à l'intérieur d'une classe.

LA CLASSIFICATION DES RAPIDES

R-III

Relief du rapide : Rapides modérés avec des vagues de bonnes amplitudes pouvant déferler, mais prévisibles. Les obstacles sont difficiles à éviter sans action délibérée. **Navigation :** Le courant principal est généralement ininterrompu, mais le meilleur passage n'est pas toujours évident. La vitesse du courant est difficile à neutraliser et peut nécessiter des changements de direction pour naviguer. Les contre-courants sont généralement identifiables à l'approche et atteignables avant les passages délicats, mais ils peuvent être courts et en mouvement. **Sécurité :** Une certaine maîtrise technique est nécessaire, et la flottaison ajoutée est recommandée. Le sauvetage et la récupération se complexifient, nécessitant souvent l'assistance du groupe. **Autres :** À l'exception de la classe V qui fonctionne en décimal, on utilise le « - » ou le « + » pour identifier les extrémités inférieures et supérieures à l'intérieur d'une classe.

R-IV

Relief du rapide : Des rapides intenses, puissants, mais prévisibles nécessitant une navigation rigoureuse dans des eaux turbulentes. **Navigation :** Selon la rivière, elle peut présenter de vagues ou rouleaux imposants inévitables, ou des passages étroits exigeant de la précision. Les contre-courants sont souvent difficiles à prévoir, instables et ardus, mais souvent nécessaires pour se préparer à la partie suivante du rapide. Peut nécessiter des manœuvres incontournables en amont de dangers. **Sécurité :** La reconnaissance est fortement recommandée. L'autosauvetage est difficile et le risque de blessure augmente. L'assistance du groupe pour le sauvetage est souvent essentielle, mais demande des compétences entrainées. **Autres :** À l'exception de la classe V qui fonctionne en décimal, on utilise le « - » ou le « + » pour identifier les extrémités inférieures et supérieures à l'intérieur d'une classe.

LA CLASSIFICATION DES RAPIDES

R-V

Relief du rapide : Rapides navigables présentant des caractéristiques très violentes, comme un courant extrêmement turbulent, de grosses déferlantes imprévisibles, des cassures importantes ou des obstacles très dangereux. **Navigation :** Mouvement d'eau très complexe parsemé par des obstacles majeurs et incontournables. Demande une reconnaissance minutieuse, qui peut être hasardeuse en soi. Une fois engagé, la visibilité est limitée et les points de repère sont difficiles. Nécessite l'enchainement d'une séquence complexe, précise et puissante, pour éviter une erreur ayant des conséquences. Les contre-courants sont peu fréquents, turbulents ou difficiles d'accès et doivent être identifiés avant l'engagement. Peuvent n'offrir qu'une option de s'arrêter d'urgence sans garantir une reprise vers l'aval. **Sécurité :** L'exposition au risque est très grande. En dehors du fait que l'autosauvetage est très difficile, secourir une autre personne est également une tâche ardue et exposée, nécessitant un haut niveau de compétence en sauvetage en eau vive. **Autres :** La classe V est une échelle ouverte de la progression désignée par les décimales : V.0, V.1, V.2, etc., où chaque décimale correspond à une progression de la difficulté.

LA CLASSIFICATION DES RAPIDES

R-VI

Relief du rapide : Rapides innavigables, ou pratiquement, présentant des caractéristiques très violentes, comme un courant extrêmement turbulent, de grosses déferlantes imprévisibles, des cassures importantes ou des obstacles très dangereux. **Navigation :** Rapide généralement infranchissable (jusqu'à preuve du contraire) en raison de son extrême difficulté, son imprévisibilité ou sa dangerosité. Conditions de navigabilité extrêmes : le passage est à la limite des possibilités de la technique et de l'équipement actuels. Pour les équipes d'experts seulement, à des niveaux d'eau favorables, après une inspection personnelle minutieuse et en prenant toutes les précautions nécessaires. **Sécurité :** Les conséquences des erreurs sont très graves et le sauvetage peut être impossible. **Autres :** Advenant son franchissement avec succès, à plusieurs reprises, sa classe peut être modifiée pour obtenir une cotation appropriée de classe V. X.

DANGERS ET OBSTACLES

DANGERS

Élément pouvant représenter un danger pour la navigation et nuire à la sécurité du pagayeur.

OBSTACLES

Élément pouvant représenter un obstacle pour la navigation.

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION
Banc de gravier	Accumulation peu profonde de graviers ou de sédiments pouvant réduire le tirant d'eau et gêner la navigation.
Zone de clapot	Secteur où les vagues se croisent et deviennent courtes, irrégulières et désordonnées sous l'effet du vent ou du courant.
Navigation motorisée	Présence ou circulation d'embarcations à moteur susceptible de générer vagues, bruit et conflits d'usage.
Barrage de castor	Obstruction naturelle construite par des castors modifiant le niveau et l'écoulement de l'eau.
Drossage	Déviation latérale d'une embarcation causée par le courant qui la pousse vers un obstacle ou la rive.
Passoire	Obstacle (souvent un amas de branches) laissant passer l'eau mais pouvant coincer une embarcation ou un pagayeur.
Siphon	Passage où l'eau s'engouffre sous un obstacle ou dans une cavité, créant un fort courant dirigé vers le bas.
Rappel	Retour d'eau puissant en aval d'un obstacle ou d'un seuil, pouvant retenir une embarcation dans un mouvement circulaire.
Construction humaine	Aménagement artificiel (quai, mur, prise d'eau, etc.) pouvant modifier le courant ou présenter un danger.
Affouillement	Érosion localisée du lit ou des berges causée par le courant, souvent autour d'un obstacle ou d'une structure.

DANGERS ET OBSTACLES

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION
Barrage/déversoir/ digue	Ouvrage hydraulique contrôlant ou retenant l'eau, créant des variations de niveau et de courant.
Embâcle	Accumulation de débris naturels (arbres, branches, glace) obstruant partiellement ou totalement le cours d'eau.
Épave	Reste immergé ou partiellement immergé d'une embarcation ou d'une structure pouvant constituer un obstacle.
Glissement de terrain	Affaissement ou déplacement de sol en rive entraînant des débris dans le plan d'eau.
Pont	Structure permettant de franchir un cours d'eau et pouvant restreindre le passage ou modifier le courant.
Haut fond	Zone peu profonde susceptible d'entraîner un échouement ou un contact avec le fond.
Station d'épuration (Rejet)	Point de déversement d'eaux traitées pouvant influencer la qualité ou la température de l'eau.
Turbulence	Mouvement désordonné de l'eau caractérisé par des tourbillons et variations brusques de vitesse.
Courant fort	Écoulement rapide de l'eau augmentant la difficulté de manœuvre et les risques de dérive.
Écueil	Obstacle rocheux affleurant ou submergé présentant un risque de collision.
Marmites	Cavités circulaires creusées dans le lit rocheux par l'action tourbillonnante de l'eau et des sédiments.
Bouée	Dispositif flottant servant de repère, de signalisation ou de délimitation sur un plan d'eau.
Liaison maritime	Tronçon navigable reliant deux secteurs ou plans d'eau, souvent exposé à des conditions variables (vent, trafic, houle).

AUTRES RESSOURCES

L'ensemble des ressources externes que vous aurez besoin pour développer des parcours de La route bleue on été placés dans la boîte à outils du site web de La route bleue.

Cette boîte à outils a été conçue pour accompagner les équipes qui développent des parcours de La route bleue. Elle regroupe en un seul endroit l'ensemble des guides, références et documents pratiques nécessaires pour planifier un projet, assurer la cohérence avec les standards nationaux et faciliter la mise en œuvre sur le terrain.

Vous y trouverez des ressources sur la création de parcours, la signalisation, l'évaluation du niveau, la gestion des accès, la sécurité nautique, ainsi que des modèles, gabarits et outils de travail utilisables directement dans vos projets.

Vous y trouverez des informations sur :

- Présentation et information générale
- Financement et subventions
- Gestion de projet et outils opérationnels
- Signalisation et normes
- Outils de communication et promotion
- Ressources complémentaires / annexes

Merci pour votre confiance !

Réalisé par :

CANOT KAYAK QC

En collaboration avec :

eau vive Québec

Grâce à l'appui financier :

Québec